

**Le mot du président :**

***“Elle court, elle court la CAB\*, la CAB de Pompignac! Elle est passée par ici, elle repassera par là!”***  
**(\*Convention d'Aménagement de Bourg)**

***Budget total - 1 710 844€ sur 4 ans / Subventions Conseil Général - 201 859€***

Entonner l'air de cette célèbre chanson enfantine (*Il court il court le furet...*) résume assez bien le ressenti de la première délibération de ce conseil. Cette CAB était attendue depuis très longtemps (2010) par le RAPP pour deux raisons principales :

- La première : La CAB permet d'obtenir des subventions du conseil général et en ces temps de disettes, ce n'est pas négligeable !
- La deuxième : La CAB permet d'installer un travail collaboratif en toute transparence (concertation avec le CG, un architecte urbaniste) et d'y associer des représentants des administrés. Cela se pratique dans beaucoup de communes de la région\* qui souhaitent repenser l'aménagement de leur centre bourg....

**OUI ! MAIS PAS à Pompignac !**

J'en veux pour preuve la pseudo présentation de la CAB effectuée lors de ce conseil.

Ce document lourd de 180 pages n'a, délibérément, pas été communiqué au préalable aux élus d'oppositions. Le maire, a passé en 10 minutes chrono l'ensemble des 180 diapositives à une vitesse déconcertante. Pas le temps de voir... pas le temps de rassembler les informations.

Cerise sur le gâteau, le Maire Denis Lopez nous a présenté des pièces graphiques qui n'étaient plus d'actualité mais celles d'un projet ultérieur aujourd'hui abandonné ! Aucun plan d'ensemble du projet d'aménagement du bourg n'a été présenté !

Il s'est contenté de dire pour toute justification : ***“Nous n'avons pas encore les dernières pièces en notre possession”***.

En résumé :

- **Quoi ?** La signature de la CAB : délibération très importante pour l'avenir du centre bourg.
- **Qui ?** Le maire qui dans son mécanisme permanent de rétention d'informations prive le débat comme à son habitude.
- **Comment ?** En coinçant les conseillers municipaux entre des impératifs contradictoires, le maire, Denis Lopez rend impossible une analyse éclairée d'un tel document et par conséquence le vote qui s'en suit.

**Encore une belle démonstration anti-démocratique dans notre commune ou la majorité excelle dans le genre.**

En effet, encore une fois, Mr le Maire s'est distingué par son manque de transparence et sa mauvaise foi. Il semble même faire des émules en la personne de l'un de ses conseillers délégués : Philippe Destruel. Certes, celui-ci n'est pas encore au niveau de son maître mais nous notons chez lui des dispositions très prometteuses...

Dans l'idéal (et comme cela se passe en général\*), la majorité aurait dû associer les élus d'opposition aux travaux préalables, et pour se faire, leur aurait transmis, dans un délai raisonnable, un document juste et complet afin qu'ils l'étudient.

La CAB a été néanmoins votée par **18 votes pour et 5 votes contre**.

Nous ressortons de cette délibération sans aucun renseignement valable mais avec la certitude d'avoir assisté à une belle comédie dont les acteurs (les adjoints et conseillers délégués) ou les figurants (la plupart des conseillers municipaux) commencent à avoir bien rôdé leur rôle !!

\* Nous vous recommandons d'aller voir la CAB de Carignan de Bordeaux et de Quinsac disponible sur internet. Vous comprendrez mieux nos différentes remarques ...

## Conseil Municipal du 12 janvier 2015

### **Les autres points qui ont retenu notre attention :**

**La rédaction du PV** du précédent conseil a été contestée par les élus de l'opposition qui ont remis en cause certains chiffres figurant dans ce PV alors que ces mêmes chiffres n'avaient pas été donnés en séance. Ils concernent un prêt de 1 100 000 € sur lequel le maire avait été plus qu'imprécis.

**Approbation de la convention relative à la mise en œuvre d'un Projet Educatif Territorial. 18 pour - 5 contre**

**Approbation de la convention d'aide avec l'agence de l'eau Adour Garonne** dans le cadre de la construction de la station d'épuration. **18 pour - 5 abstentions**

**Décision budgétaire modificative n°4** du budget principal communal M14. **18 pour - 5 abstentions**

**Re-négociation du prêt d'un montant de 1 100 000 €** souscrit auprès du crédit mutuel dans le cadre de la zone mixte habitation, artisanat, commerce. **18 pour - 5 contres**

La Mairie a vendu 5 terrains sur cette zone. La question de Francis Massé est très juste : pourquoi renégocier un prêt de 1 100 000€ alors que nous avons eu des recettes ? Le Maire répond qu'il est nécessaire pour finir les travaux d'aménagement.

*Remarque : Nous reconduisons ce prêt depuis 2011. Nous n'avons jamais remboursé le capital. Nous ne payons donc que les intérêts. Le montant total des intérêts payés depuis 2011 est de 105 000€. Ce nouvel emprunt se terminera dans 2 ans minimum, début 2017, soit 60000 € d'intérêts supplémentaires ! Au final, les Pompignacais auront donc payé la modique somme de 165 000€ d'intérêts. Aucun budget prévisionnel, ni planning des travaux n'ont été présentés à ce jour...*

*Depuis 2010, cette zone artisanale reste en friches ... quand, dans le même temps, celle d'Yvrac, de Montussan et de Tresses se sont considérablement développées!*

**CQFD ! On ne s'improvise pas promoteur.**

Nous nous interrogeons également sur le prix de vente des parcelles artisanales indiqué par Mr le Maire: 100€/m<sup>2</sup> ! Les parcelles des zones artisanales voisines se sont vendues nettement moins chères ...

Le Maire joue avec l'argent des Pompignacais comme on jouerait au Poker ou au Monopoly. Il nous semble urgent que le Maire abatte une fois pour toutes ses cartes et dévoile son jeu, qu'il informe clairement ses administrés. Il nous répète très souvent qu'il faut gérer les finances communales en bon père de famille... Il ne nous en donne aucun signe.

**Autorisation du conseil au maire d'accepter un prêt d'un montant de 1 100 000€ sur 40 ans pour la construction de la station d'épuration. 18 pour - 5 contre**

On peut se demander pourquoi on a voté cet emprunt puisque le maire dans sa décision 2014-31 l'avait déjà accepté dans le cadre des délégations qu'il a reçu du conseil. Les conseillers d'opposition avaient contesté cette décision lors du précédent conseil.

### **Conclusion :**

Encore un conseil dans un climat tendu ! Un maire qui n'accepte pas les remarques ou questions des élus d'opposition. Un maire peu serein qui donne des informations au pas de courses ou partiellement ce qui gêne et trouble les débats.

Des conseillers municipaux de la majorité muets comme à l'ordinaire, qu'aucun acte anti-démocratique ne semble émouvoir. Pressés de rentrer chez eux sans doute alors que le conseil se prolonge, ils fustigent les élus de l'opposition pour leur zèle !

**« Il n'y a pas de petites atteintes à la démocratie, il y a simplement Atteinte à LA Démocratie ! »**